



CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE SESSION 2015

Le concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.

I - Concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe

A - Calendrier

| | |
|------------------------------------|----------------------------|
| Période d'inscription | 24 février au 26 mars 2015 |
| Période de retrait des dossiers | 24 février au 18 mars 2015 |
| Date limite de retour des dossiers | 26 mars 2015 |
| Epreuves écrites d'admissibilité | 24 septembre 2015 |
| Réunion de jury d'admissibilité | 10 novembre 2015 |
| Epreuve orale d'admission | 3, 4, 8 et 9 décembre 2015 |
| Réunion de jury d'admission | 9 décembre 2015 |



B - Inscriptions

2 085 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 24 février et le 18 mars 2015.

1 611 candidats ont retourné leur dossier d'inscription et 6 dossiers ont été refusés car envoyés hors délais (c'est-à-dire après le 26 mars 2015, cachet de la poste faisant foi).

28 candidats n'ont pas été admis à concourir faute de remplir les conditions d'inscription requises.

Ainsi, 1 583 candidats ont été admis à concourir, selon la répartition suivante :

| Concours externe | Concours interne | Troisième concours |
|------------------|------------------|--------------------|
| 986 | 538 | 59 |

Parmi ces candidats, 2 candidats ont été admis à concourir sous réserve de présenter la (ou les) pièce(s) manquante(s) à leur dossier, au plus tard le jour des épreuves. Un de ces deux candidats a régularisé sa situation avant le démarrage des épreuves.

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 80, répartis de la manière suivante :

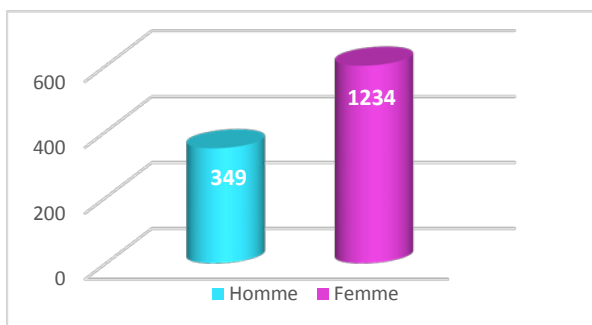
| Concours externe | Concours interne | Troisième concours |
|------------------|------------------|--------------------|
| 48 | 24 | 8 |

II - Candidats

A - Origine géographique

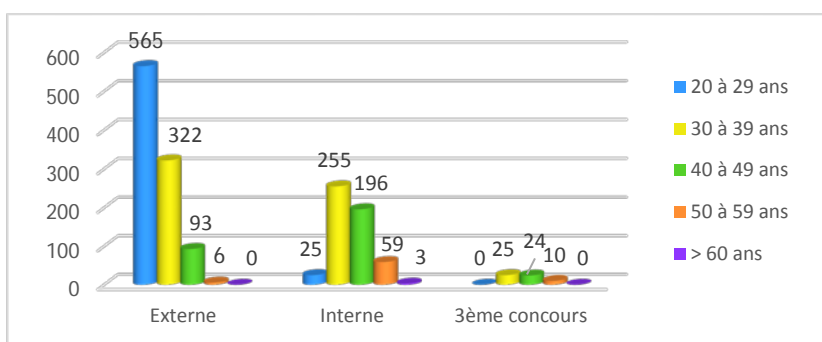
| DEPARTEMENT D'ORIGINE | NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve) | |
|---|---|---|
| | Effectifs | Total |
| Côtes d'Armor | 217 | 1 344 soit 84.90 % des convoqués domiciliés en Bretagne |
| Finistère | 228 | |
| Ille et Vilaine | 656 | |
| Morbihan | 243 | |
| Hors Bretagne (35 départements différents) | 239 | 239 Soit 15,10 % des convoqués domiciliés Hors Bretagne |

B - Répartition hommes-femmes



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir (78 %).

C - Tranches d'âge



Pour le concours externe, on observe que les candidats âgés de 20 à 29 ans représentent 57 % des admis à concourir.

Les candidats âgés de 30 à 39 ans sont les plus représentés au concours interne.

Pour les candidats du 3^e concours, les candidats âgés de 30 à 49 ans sont les plus représentés.

L'âge moyen des admis à concourir est de 34 ans.

III – Epreuves écrites d'admissibilité

A - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 24 septembre 2015 au Parc des expositions à Vitré et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les 6 candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve accordé dans le cadre de leur reconnaissance de travailleur handicapé.

Sur les 1 583 candidats admis à concourir, 576 étaient présents à la 1^{ère} épreuve écrite, soit un taux d'absentéisme de 63.61 %. Pour information, 1 762 candidats avaient été convoqués à la session 2013 de ce concours, 660 étaient présents (62.54 % d'absentéisme).

| | Admis à concourir | Nombre de présents | Taux d'absentéisme |
|---------------------------|--------------------------------|---------------------|------------------------------|
| Concours externe | 986 | 326 | 66.94 % d'absentéisme |
| Concours interne | 538 | 230 | 57.25 % d'absentéisme |
| Troisième concours | 59 | 20 | 66.10 % d'absentéisme |
| TOTAL | 1 583 admis à concourir | 576 présents | 63.61 % d'absentéisme |

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d'indications de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction. Au total, cette correction a mobilisé 48 intervenants.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve écrite d'admission entraîne l'élimination du candidat.

1 - EPREUVE DE « QUESTIONS DE DROIT PUBLIC ET DE FINANCES » - CONCOURS EXTERNE

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : *Réponses à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales.*

Durée : 3 heures ; coefficient 1

Les questions posées étaient les suivantes :

Question 1 : (4 points)

L'émiettement communal en France et ses remèdes.

Question 2 : (2 points)

L'élection du conseil départemental.

Question 3 : (2 points)

Les juridictions administratives.

Question 4 : (2 points)

Le devoir d'obéissance dans la fonction publique.

Question 5 : (4 points)

Les collectivités territoriales sont-elles financièrement autonomes ?

Question 6 : (2 points)

Le contrôle de la Chambre régionale des comptes (CRC) sur les collectivités territoriales.

Question 7 : (2 points)

Le principe d'équilibre budgétaire.

Question 8 : (2 points)

Le débat d'orientation budgétaire (DOB).

Résultats de cette épreuve :

| Année | Nb de copies | Moyenne générale | Note la plus haute | Note la plus basse | Nb de notes éliminatoires |
|-------|--------------|------------------|--------------------|--------------------|---------------------------|
| 2015 | 326 | 8.77 | 19.50 | 0.50 | 66 |
| 2013 | 394 | 6.76 | 18.50 | 0.50 | 130 |

66 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 20.24 % des copies. Seulement 40.49 % des candidats (132 candidats) ont eu une note > ou = à 10/20.

35 candidats ont une note > ou = à 15/20.

Observations générales des correcteurs :

Les correcteurs regrettent que les très bons devoirs soient minoritaires. Cependant, ces quelques copies dénotent des connaissances approfondies en matière de droit et de finances ainsi qu'un intérêt des candidats pour les questions d'actualité. Les bonnes copies se démarquent par une recherche de construction et d'argumentation des propos.

Le niveau global des copies est faible, pour un niveau de catégorie B. Beaucoup de candidats ne maîtrisent pas les fondamentaux techniques sur des questions pourtant simples. Les correcteurs déplorent un niveau de langue et des capacités rédactionnelles relativement faibles.

Les correcteurs encouragent les futurs candidats à ne pas apprendre « par cœur » des fiches de cours : il faut comprendre et maîtriser les grandes notions du droit public et des finances pour pouvoir répondre aux attentes de cette épreuve. Ils recommandent ainsi aux candidats de s'imprégner d'une culture territoriale qui leur permettra d'illustrer et d'argumenter un point de vue.

2 - EPREUVE DE « QUESTIONS PORTANT SUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES » - CONCOURS INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : *réponses à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat. Durée : 3 heures ; coefficient 1*

Les questions étaient les suivantes :

Question 1 : (4 points)

L'émiettement communal en France et ses remèdes.

Question 2 : (4 points)

Les compétences des collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation.

Question 3 : (2 points)

Le maire et la sécurité publique.

Question 4 : (2 points)

L'élection du conseil départemental.

Question 5 : (2 points)

L'entretien professionnel dans la fonction publique territoriale.

Question 6 : (2 points)

Les principes fondamentaux de fonctionnement des services publics.

Question 7 : (2 points)

Le budget primitif et le compte administratif.

Question 8 : (2 points)

Citez et expliquez deux obligations du fonctionnaire.

Résultats de cette épreuve :

Concours interne :

| Année | Nb de copies | Moyenne générale | Note la plus haute | Note la plus basse | Nb de notes éliminatoires |
|-------|--------------|------------------|--------------------|--------------------|---------------------------|
| 2015 | 230 | 9.12 | 16.75 | 1.00 | 24 |
| 2013 | 246 | 7.93 | 15.50 | 0.50 | 33 |

24 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 10.50 % des copies

3^{ème} concours :

| Année | Nb de copies | Moyenne générale | Note la plus haute | Note la plus basse | Nb de notes éliminatoires |
|-------|--------------|------------------|--------------------|--------------------|---------------------------|
| 2015 | 20 | 8.70 | 17.00 | 1.50 | 3 |
| 2013 | 20 | 5.50 | 9.00 | 2.00 | 8 |

3 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 15 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

La diversité des questions, classiques, permettait aux candidats d'accéder, a priori, à la moyenne.

Les questions posées supposaient de connaître l'actualité mais faisaient appel aussi à des connaissances de base (compétences des collectivités en matière d'éducation, obligations du fonctionnaire, ...).

Ces questions correspondaient aux connaissances qu'un rédacteur doit avoir, mais comportaient des réponses globalement insuffisantes pour des agents travaillant en collectivités et connaissant le milieu.

Les devoirs étaient ici d'un niveau insuffisant, reflétant une absence de travail et de préparation.

3 - EPREUVE DE « RAPPORT ASSORTI DE PROPOSITIONS OPERATIONNELLES » - COMMUN AUX TROIS VOIES DE CONCOURS

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : *rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. Durée : 3 heures ; coefficient 1*

Le sujet était le suivant :

Vous êtes rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, responsable du service éducation/petite enfance, au sein de la Commune de RESTAURE (15 000 habitants, 200 agents).

La commune gère directement la restauration scolaire avec une cuisine centrale municipale qui prépare les repas de ses 5 groupes scolaires comprenant chacun une école maternelle et une école élémentaire.

Dans un premier temps, le Directeur général des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur les enjeux de la restauration scolaire dans les écoles primaires (maternelles et élémentaires).

**/ 8 points (externe)
/ 12 points (interne/3^{ème} concours)**

Sensibilisée aux questions éducatives, de santé et d'environnement, l'équipe municipale souhaite à la fois mettre en place une restauration scolaire « bio », et privilégier les circuits courts avec des produits d'origine locale.

Dans ce cadre et dans un deuxième temps, le Directeur général des services vous demande d'établir des propositions opérationnelles visant à atteindre ces objectifs.

/ 12 points (externe)
/ 8 points (interne /3ème concours)

Dossier comportant 13 documents (25 pages).

Résultats de cette épreuve :

Concours externe

| Année | Nb de copies | Moyenne générale | Note la plus haute | Note la plus basse | Nb de notes éliminatoires |
|-------|--------------|------------------|--------------------|--------------------|---------------------------|
| 2015 | 321 | 8.97 | 16.50 | 0.50 | 20 |
| 2013 | 386 | 9.08 | 17.00 | 2.00 | 18 |

20 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 6 % des copies.

41.43 % des candidats (133 candidats) ont eu une note > ou = à 10/20.

9 candidats ont obtenu une note > ou = à 15/20.

Concours interne

| Année | Nb de copies | Moyenne générale | Note la plus haute | Note la plus basse | Nb de notes éliminatoires |
|-------|--------------|------------------|--------------------|--------------------|---------------------------|
| 2015 | 229 | 9.13 | 18.00 | 2.00 | 11 |
| 2013 | 242 | 9.08 | 18.00 | 0.50 | 13 |

11 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 4.41 % des copies.

5 candidats ont obtenu une note > ou = à 15/20.

3^{ème} concours

| Année | Nb de copies | Moyenne générale | Note la plus haute | Note la plus basse | Nb de notes éliminatoires |
|-------|--------------|------------------|--------------------|--------------------|---------------------------|
| 2015 | 20 | 9.16 | 14.50 | 5.50 | 0 |
| 2013 | 20 | 9.05 | 14.00 | 4.50 | 1 |

Observations générales des correcteurs de cette épreuve de rapport :

Pour les correcteurs, le sujet actuel, transversal et adapté au niveau attendu était au carrefour des enjeux sociétaux. Les documents fournis ne posaient pas de difficulté particulière.

Pour les meilleures copies, les correcteurs relèvent une bonne maîtrise de la méthodologie, des développements soignés et une analyse argumentée.

Quant à la faiblesse des candidats, les correcteurs regrettent une méconnaissance de la technique de cette épreuve, des solutions opérationnelles peu approfondies, des enjeux insuffisamment développés, de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe.

À noter qu'à partir de la prochaine session, la répartition des points sera identique dans les trois voies de concours : 10 points pour la partie synthèse et 10 points pour la partie propositions opérationnelles.

C - Candidats admissibles

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidats, a décidé de retenir les seuils d'admissibilité suivants :

| | Concours externe | | Concours interne | | Troisième concours | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|------------------|
| Nombre de présents | 326 | | 230 | | 20 | |
| Nombre de postes | 48 | | 24 | | 8 | |
| Meilleure moyenne / 20 | 16.00 | | 16.50 | | 14.63 | |
| Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20 | 128 | | 96 | | 6 | |
| Décision du jury | Seuil | Nb d'admissibles | Seuil | Nb d'admissibles | Seuil | Nb d'admissibles |
| | 10.75 | 102 | 11.50 | 53 | 10.75 | 6 |

soit 161 candidats admissibles

IV - Epreuve orale d'admission

A - Déroulement

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée les 3, 4, 8 et 9 décembre 2015 au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard. Sur les 161 convoqués, tous les candidats étaient présents.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

B - Résultats de l'épreuve orale

Concours externe :

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant : « *Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe* ».

Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1

Les résultats de cette épreuve orale sont les suivants :

| Nb de candidats présents | Moyenne générale | Note la plus haute | Note la plus basse | Nb de notes éliminatoires |
|--------------------------|------------------|--------------------|--------------------|---------------------------|
| 102 | 10.78 | 18.00 | 4.00 | 3 |

Concours interne :

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant : « *Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe* ».

Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1

Les résultats de cette épreuve orale sont les suivants :

| Nb de candidats présents | Moyenne générale | Note la plus haute | Note la plus basse | Nb de notes éliminatoires |
|--------------------------|------------------|--------------------|--------------------|---------------------------|
| 53 | 10.28 | 18.00 | 3.00 | 3 |

Concours de 3^{ème} voie :

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant : « *Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe* ».

Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1

Les résultats de cette épreuve orale sont les suivants :

| Nb de candidats présents | Moyenne générale | Note la plus haute | Note la plus basse | Nb de notes éliminatoires |
|--------------------------|------------------|--------------------|--------------------|---------------------------|
| 6 | 13.25 | 17.00 | 9.50 | 0 |

= 6 candidats ont été éliminés du fait de leur obtention d'une note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve obligatoire d'admission.

Observations du jury sur l'épreuve orale d'admission :

Même si les exposés semblent préparés, les candidats manquent de curiosité intellectuelle. Les membres du jury observent un manque d'ouverture sur d'autres missions que celles occupées par les candidats. Or les candidats se projettent sur un grade supérieur et doivent ainsi pouvoir appréhender l'environnement territorial avec plus de transversalité.

Enfin, le jury insiste sur le fait que l'encadrement et la coordination d'équipe sont des missions inhérentes aux titulaires du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe : les candidats doivent démontrer qu'ils connaissent certaines règles et méthodes d'encadrement et de management.

C - Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe, interne et troisième concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes (3 postes du 3^{ème} concours sont transférés au bénéfice de la voie interne), a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

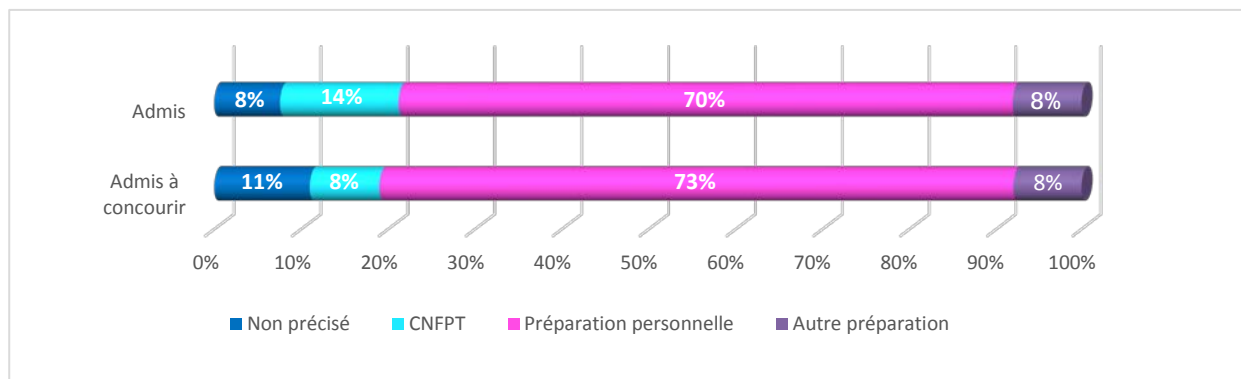
| | Concours externe | | Concours interne | | Troisième concours | |
|------------------------|------------------|------------|------------------|------------|--------------------|------------|
| Nombre de présents | 102 | | 53 | | 6 | |
| Nombre de postes | 48 | | 24 | | 8 | |
| Meilleure moyenne / 20 | 15.33 | | 16.67 | | 14.83 | |
| Décision du jury | Seuil | Nb d'admis | Seuil | Nb d'admis | Seuil | Nb d'admis |
| | 11.92 | 48 | 12.00 | 27 | 11.50 | 5 |

soit 80 candidats admis pour 80 postes

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 80 candidats admis :

- 56 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 70 %,
- 11 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 13.75 %,
- 7 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec un autre organisme (CNED, GRETA...):8.75%
- 6 n'ont rien déclaré quant à leur préparation : 8 %.



Les 80 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 34 % de niveau I (bac + 5),
- 50 % de niveau II (bac + 3 à bac + 4),
- 8.75 % de niveau III (bac + 2),
- 5 % de niveau IV (bac),
- 1.25 % a déclaré être père ou mère de famille de 3 enfants,
- 1 % n'a pas déclaré.

V - Analyse et conclusion

Le jury tient en premier lieu à féliciter les 80 lauréats de cette session 2015 du concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Ils ont su mettre en avant, au cours des deux épreuves subies, de réelles qualités rédactionnelles mais également des capacités managériales et un intérêt certain pour les enjeux de la fonction publique territoriale.

Le jury souligne également que la réussite à un concours dépend principalement de l'investissement donné dans la préparation aux épreuves. Les candidats doivent démontrer au jury qu'ils sont dotés d'une forte curiosité intellectuelle et de savoirs fondamentaux indispensables à tout fonctionnaire territorial (exemple : droits et obligations des fonctionnaires, missions et compétences des différentes collectivités...). Les membres du jury regrettent que beaucoup de candidats n'arrivent pas à s'ouvrir sur d'autres missions que celles qu'ils occupent et ont du mal à se projeter sur des missions d'encadrement et de coordination d'équipes.

Enfin, le Président du jury remercie vivement l'ensemble des correcteurs, des examinateurs et des membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité, ayant permis le bon déroulement de l'ensemble des épreuves.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 1^{er} septembre 2016

Le Président du Jury
Louis LE COZ
Maire-Adjoint de Redon